

233 Prüfung

Tables Alphabetiques  
des Actes Contenus au present Register

Bentz Blaise, Therese Sarotte,	1.
Diellenschneider, Norbert aut. et Cath. Appolonie Lefsch	2.
Feiler, Joseph, et Therese Simon,	5.
Feiler, George, et Catherine Frey,	6.
Fuss Baetzar, et Catherine Schott,	6.
Gasser Jean Adam, et Catherine Weber,	3.
Jungmann Frederic, et Catherine Geschwind,	1.
Jungmann Caspar, et Christine Lorentz,	4.
Kurtz, George, et Catherine Freymuth,	2.
Mathis Etienne, et Catherine Reitzel,	4.
Saur Jacques, et Marie Lise Kirtz,	3.
Schott Simon, et Jeanne Odile Bernauer,	5.
Schott Frederic, et Marie Anne Theres Christoff	7.



239



Deuxième feuille

LE PRÉSENT REGISTRE contenant huit feuillets, destiné à inscrire pendant l'an ONZE, les Actes de *Mariages* de la Commune de *Dabo*.  
 a été coté et paraphé, par premier et dernier, par le Sous-Préfet de l'Arrondissement communal de Sarreboung, ce jourd'hui cinquième jour complémentaire an DIX de la République Française.

*C. Weber*

*François Hamm  
et  
Marie Anne Weber.*

*Mairie de Dabo*

*Arrondissement Communal de Sarreboung.*

*Du premier jour Du mois de Vendémiaire au onze de la République Française.*

Acte de Mariage de François Hamm, Garçon majeur de cette Commune, demeurant à la Section haut, âgé de vingt huit ans fils du défunt Jacob Hamm, et de d'Émile Simon, et de la Citoyenne Marianne Weber, habitante au pays de la dite houbé, âgé de vingt six ans, fille du défunt Étienne Weber, et de la défunte Anne Marie Gilbel, veu leur vivant conjoint à Marmoutier. Les actes préliminaires sont extraits des publications de mariage de cette Commune, sous la date du traité précédent et affiché aux termes de la Loi et celles de traités de publications de mariage de Marmoutier, sous la date du vingt cinq fructidor au précédent, et pareillement affiché, l'acte de naissance dudit François Hamm, le date du vingt six mars, mil sept cent septante cinq, et celui de la dite Marianne Weber, le date du vingt trois Décembre, mil sept cent septante six. Tous les quels actes il a été donné lecture par moi Officier public, aux termes de la Loi, les dits époux étant présents, ont déclaré se prendre l'un l'autre mutuellement pour époux, et ce mariage en présence de Joseph Schwallé, âgé de cinquante sept ans, de Jean Schwallé, Garçon âgé de vingt deux ans de Hubert Reitzel, âgé de vingt deux ans et de Louis Schwallé, âgé de vingt deux ans, tous Citoyens de la houbé, amis et voisins des dits époux, après quoi moi Joseph Fröhlich, Maire de la Commune de Dabo, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prouvé, quant à moi de la Loi, les dits époux sont unis en mariage.

et a le second temoin Soussigné avec moi et les autres  
 Sousmarquis foute de Savoir l'ire les dits jour mois et an  
 Ensemble les dits Epoux. marque de Francois marque de Mariaume Weber.  
marque de Joseph & Juvelles  
marque de Joseph & Sigwalt  
marque de Louis Schwally

Caspar Trapler, Mairie de Dabo  
 et Genevieve Burger, Arrondissement Communal de Sarrbourg  
 de la Republique Francaise.

2

Acte de Mariage de Caspar Trapler, Garçon  
 Majeur de Jacques Trapler et de Catherine Dangelbes future épouse  
 de Bergbieten Département du Bas Rhin, âgé de trente  
 cinq ans, et Genevieve Burger, fille de de feu Antoine  
 Burger, et de Marie Anne Rieman en leur vie et conjointe  
 de ledit lieu de Dabo, âgée de trente ans, les actes préliminaires  
 sont extraits de publication de Mariage de cette Commune  
 sous la date du dix huit presnt mois de Brumaire, et de celle  
 de la Commune de dit Bergbieten sous la date du onze au  
 dudit mois, et affichés aux termes de la Loi, l'acte de  
 naissance dudit Trapler, n'a pas pu être retrouvé  
 d'Alsbourg, suivant Certificat du Maire dudit  
 Bergbieten, par lequel est attesté, qu'il a l'âge  
 de sept ans, l'acte de naissance de ladite Genevieve  
 Burger, en date du quatre Septembre mil sept cent  
 septante deux, de tous les quels actes, il a été donné lecture  
 par moi officier public aux termes de la Loi. Les dits  
 Epoux et tant présents ont déclaré se prendre mutuellement  
 pour Epoux et en Mariage, en présence de Jacques Wendling  
 de Bartholome Diellen Schneider, de Joseph Japel âgé  
 de cinquante sept ans et d'Ignace Lefcher âgé de  
 vingt ans, et de premier, âgé de cinquante ans  
 de cette Commune de Dabo, ainsi qu'au vis de dits Epoux  
 Ce pres quai moi Joseph Schleich Maire de cette Commune  
 faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil ai prononcé  
 qu'en Nom de la Loi les dits Epoux sont unis en Mariage  
 et ont les dits Epoux sous marquis foute de Savoir l'ire  
 et le dit temoin Soussigné avec moi.

marque de Caspar Trapler marque de Genevieve Burger marque de Joseph Schleich  
 Joseph Schleich Maire



Du...

241

Martin Beno  
et  
Mademoiselle Tripel.

Mairie de Dabo.

Arrondissement communal de Sarrebourg, du département  
de la Moselle de la République française.

Acte de mariage de Martin Beno veuf de la défunte Catherine  
Burger, Citoyen de cette Commune de Dabo, âgé de trente deux  
ans, et de Mademoiselle Tripel, fille des défunts Jean Tripel et Anne  
Marie Hüffer en leur vivant conjoints de la Commune de  
Hergwiller âgée de trente ans. Les actes préliminaires font  
sous la date du vingt sixième, et affiché aux termes de la  
Loi, l'acte de naissance dudit Beno, sous la date du troisième  
May mil sept cent septante et un, l'acte de naissance de la  
dite Mademoiselle Tripel sous la date du dix huitième, mil sept cent  
septante, de tous lesquels actes j'ai été donné lecture  
et ont été présentés ont été déclarés se prendre mutuellement pour  
époux et en mariage, en présence de Jacques Wendling de Joseph  
Frolicher, de Joseph Fäböl, et Bernard Zimmerman, le premier  
âgé de cinquante ans le second âgé de quarante huit ans, le troisième  
âgé de cinquante quatre ans et le quatrième âgé de quarante  
ans, tous Citoyens de cette Commune de Dabo amis et voisins  
desdits époux, après quoi moi Maire de la Commune de Dabo  
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil ai prononcé  
qu'au terme de la Loi lesdits époux sont unis en mariage et  
ont lesdits époux, sous marques faites de façon lisible et  
les témoins soussignés avec moi.

J. Frolicher <sup>marque</sup> de Martin Beno  
J. Wendling <sup>marque</sup> de Mademoiselle Tripel  
B. Zimmerman <sup>marque</sup> de Gott W.

Antoine Weber  
et  
Marie Amédorang

Mairie de Dabo.

Arrondissement communal de Sarrebourg  
Département de la Moselle de la République française.

4

Acte de mariage de Antoine Weber, Garçon Major, et fils  
du défunt Antoine Weber, et de Christiane Dietschneider de  
cette Commune, âgé de vingt huit ans, et de Marie Anne  
Lorang, âgée de vingt cinq ans, fille du Citoyen Joseph Lorang  
et de la défunte Marguerite Reiman, tous deux de cette

Je, Dabo, faisant les fonctions d'officier public de  
l'état civil, ai prononcé qu'au terme de la Loi, les  
dits époux sont unis en mariage et ont les dits  
époux ensemble les dits témoins soussignés et sous  
marques avec moi les dits jour mois et an . . .

Misfont vobis *Delabris* *Scott* *Wending*  
*de Barbe*  
*apprederi*  
Scott M.C.

Matern Klein  
et  
Marie Anne Wagner  
Mairie de Dabo.

Baronnettement communal de Sarrebourey  
Département de la Meurthe,  
Du quinze floreal, an onze de la rep. française

Cette de Mariage de Matern Klein, fils de défunt Henry  
Klein, et de Madelaine Heij conjointe de cette commune âgé  
de vingt cinq ans, et de Marie Anne Wagner, fille de Jean  
Pierre Wagner, et de la défunte Elisabeth Heij, Citoyen  
de la commune d'Iberesch Willes, âgé de vingt trois ans

Les actes préliminaires sont extrait des Registres des  
publications de Mariage de la commune de Sarrebourey  
sous la date du vingt mepsidor dernier, et encore, de la  
commune de Dabo, sous la même date, et affiché au  
terme de la Loi, l'acte de naissance de l'édit Matern  
Klein, sous la date du premier Janvier mil sept cent  
septante sept, l'acte de naissance de la dite Marie  
Anne Wagner sous la date du dix huit avril, mil sept  
cent quatre vingt, de tous lesquels actes, il a été donné  
lecture par moi sousigné Jacques Scott Maire  
de cette commune de Dabo, officier public, aux termes  
de la Loi. Lesdits époux étant présents ont déclaré  
se prendre mutuellement pour époux et en mariage  
en présence de Jean Pierre Wagner, le père de la dite  
épouse, âgé de soixante trois ans de Frédéric  
Ruffenach, le beau père de l'édit époux âgé de trente  
deux ans, de Frédéric Jungman, le voisin, âgé de  
vingt huit ans, et de Jacques Wending, deux ans âgé  
de cinquante deux ans, tous les trois de cette commune  
de Dabo. Après quoi moi susdit et sousigné  
Maire faisant les fonctions d'officier public de l'état

Sous-signé Maire, faisant les fonctions d'officier public  
de l'état civil, ai prouvé qu'aux termes de la Loi susdite  
les deux sont unis en mariage, les dits conjoints ensemble la première  
fois sans avoir pas l'usage d'écrite, ont fait leurs mariages ordinaires  
les autres témoins sous-signés avec moi.

Mariage de leobas de Dabo  
X Gäbe Joseph Holl Hondling Gott M.  
Marque Dandri Bäbe

Jean Baptiste Moutier  
Maire de Dabo.

Grand conseil communal de la commune de Dabo  
Département de la Meurthe.  
Ce jourd'hui dix-neuf fruitides an six de la République.  
Acte de Mariage de Jean Baptiste Moutier, veuf de la défunte  
Margueritte Martin, de la commune de Henry Dorsff,  
agé de trente un ans; et de Marie Anne Schott, fille  
de Joseph Schott, et de la défunte Marie Elisabeth Lorang  
conjointe veuve de cette commune, agée de trente ans.  
Les actes préliminaires sont extraits des Registres de  
Registres des publications de mariage de la commune dudit  
Henry Dorsff, sous la date du trois du present mois, et l'un  
l'extrait de publication de mariage entre les dits futurs, l'un  
sous la même date, de la commune dudit Dabo. L'acte de  
naissance dudit Jean Baptiste Moutier, sous la date de  
trente un octobre, mil sept cent, soixante et onze, l'acte de  
naissance de la dite Marie Anne Schott, sous la date du six  
Aoust, mil sept cent soixante treize, vus et lés. Et en  
quel acte, il a été donné lecture, par moi sous-signé Jacques  
Schott, maire de cette commune de Dabo, officier public au terme  
de la Loi. Les dits deux étant présents ont déclaré se  
prendre mutuellement pour époux et en mariage, En présence  
de Joseph Schott, père de la dite future, agé de soixante et  
deux ans, de Jean Pierre Moutier, le frère dudit futur  
époux, agé de trente quatre ans, de Jean George Froment  
l'oncle dudit époux agé de quarante six ans, et de Bastien  
Wirth, leur ami, agé de quarante huit ans. Tous les trois  
demeurs de la commune dudit Henry Dorsff.

Cy ont été avec moi sous-signé et sous-signé Maire faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prouvé  
qu'aux termes de la Loi, les dits deux sont unis en  
mariage, et ont sous-signés les dits témoins ensemble

247  
Ledit Esoups avec moi, et laide Esoups  
marque faite de l'avoir lirin  
Enfin laide Esoups aduair de l'avoir lirin  
Ledit jour le mardi et an 10

Joseph Esoups

Joseph Catin Moulin

Josephs Mullin

Monsieur James Jett Jean George Fromany

Substern Mithy

Gott M.

Table Alphabétique

Noms de  
Familles

sur laquelle sont inscrits tous les actes  
contenus au present registre  
an XI.

Noms de Familles	sur laquelle sont inscrits tous les actes contenus au present registre <span style="color:red">an XI.</span>	feuille
Bahr	Matthie, et Barbe Toldeo.	4.
Christoph	Jos Joseph, et Catherine Lorang,	2
Hamm	françois, et Marie Anne Weber	1.
Klein	Matern, et Marie Anne Wagner,	3.
Montier	Ju Baptise, et Marie Anne Leuschott	4.
Reue	Martin, et Madelaine Triquet,	2.
Schott	Blaise, et Barbe Appredise,	3.
Arasleo	Carpas, et Genevieve Burger,	1.
Weber	Antoine, et Marie Anne Lorang.	2.



255

premier feuillet

LE présent Registre contenant *ix* — feuillets destiné à inscrire pendant l'an douze, les actes de Mariage de la Commune de Dabo — a été cote et paraphé; par premier et dernier, par nous Président du Tribunal civil de première instance séant à Sarrebourg, Département de la Meurthe.

Ce jourd'hui cinquième jour complémentaire, an onze de la République française.

Thomas Juge, P. le P.

Mairie de Dabo,

Felix Jacques  
Schott,  
et  
Catherine  
Mespang.

Arrondissement communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe; Du trente Brumaire, an onze de la Repub. française.

Acte de mariage de Felix Jacques Schott, garçon majeur de cette Commune, agé de vingt quatre ans, fils des defunts Jacques Schott, et de Christine Ruffenach, en leur vivant séjant habitant en cette même Commune, et de Catherine Mespang, agée de vingt quatre ans fille des defunts Mathin Mespang, et d'Elisabeth Lambert, habitant Voitures à la section Schaffershoff, de cette même Commune, les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications de mariage de cette Commune, sous ladate du present mois, et affiché aux termes de la Loi. L'acte de mariage dudit Felix Jacques Schott, en date du sept Janvier, mil sept cent soixante et dix neuf, et celui de la dite Catherine Mespang en date du sept Juin, mil sept cent soixante et dix neuf, et tous les autres actes, il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la Loi: les dits Epoux et autres presens ont déclaré se prendre l'un l'autre mutuellement pour Epoux et en mariage, en presence de Florent Lorang, tuteur dudit futur, agé de quarante neuf ans, de Nicolas Lambert, l'oncle dudit futur, agé de quarante sept ans, de Jean Ruffenach meunier, agé de quarante quatre ans, et de Jean Jacques Wendling, agé de cinquante trois ans, tous Citoyens dudit Dabo, et à la section Schaffershoff. Apres quoi moi Jacques Schott, Maire de cette Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, ai prononcé par ces termes de la Loi les dits Epoux sont unis en mariage.



256  
ont les dit témoins ensemble l'aito Epouse sus signée  
avec moi, l'aito Epouse sous marquée faute de signature  
devant les dits jours mois et an. Marque de Felix

Sigilalambour  
Galerius

Jaques X Schott  
Ruffin

Antoine

Mairie de Dabo.

Antoine  
Berise Maltite.

Arrondissement Communal de Sarrelouis  
Département de la Meurthe du vingt Nivose au douz  
de la République Française.

Acte de Mariage d'Antoine Steuue Garçon Major de la  
Commune de Hoff, âgé de trente ans, fils d'André Steuue  
et de Marie Anne Bernette, habitant à la Commune de  
Hoff et de Thérèse Maltite fille de défunt George Maltite  
et de la Veuve Margueritte Bruncker, Conjoints à la Birtz  
de la Commune de Walferscheid, âgé de vingt ans. les actes  
préliminaires sont extraits des Registres des publications de  
Mariage de cette Commune sous la date du dix Nivose  
et affiché aux termes de la Loi. et des Registres des  
publications de Mariage de la Commune de Walferscheid, sous  
sous la même date dix sept mois de Nivose et aussi affiché  
aux termes de la Loi. L'acte de Naissance du dit Antoine Steuue  
en date du treize et un Juillet, mil sept cent soixante quatre  
et celui de la dite Thérèse Maltite en date du vingt deux  
Aoust, mil sept cent quatre vingt quatre. v. St. et tous lesquel  
actes il a été donné lecture par moi officier public, aux termes  
de la Loi. lesdits Epoux étant présents, ont déclaré se  
prendre mutuellement l'un l'autre pour Epoux et en Mariage  
en présence de Theodore Schott, Citoyen Marchand de bois de  
cette Commune, âgé de quarante cinq ans, de Florent Lespès  
Citoyen Maître d'école de cette Commune, âgé de cinquante  
ans, de Jean Jacques Wendling, Secrétaire de la Mairie de  
cette Commune, âgé de cinquante deux ans, et d'Antoine  
Dielles Schneider, Citoyen vôturier de cette Commune.  
Après quoi moi Jacques Schott, Maire de cette Commune  
de Dabo, faisant les fonctions d'officier de l'état civil  
ai prononcé qu'aux termes de la Loi lesdits Epoux



Sont uniz en mariage et ont le dit, leudoy, l'ensemble le dit, Deuz  
vous signez avec moi, l'epouse avec, la marque faite  
de savoir l'ere, le dit jour moi, et au

Joseph Zimmerman Antoine Thime

Marque de Thierp. Mullite

*[Signature]*

Mairie de Dabo

Arrondissement Communal de Dabo, arrondissement de la Meurthe. Du département de la Meurthe. Du département de la Meurthe.  
au danger de la table publique française.

Joseph Zimmerman  
et  
Thierp. Stengel

**3** Acte de mariage de Joseph Zimmerman veuf  
de la defunte Marie Elisabeth Diellen Schneider  
habitans de cette commune de Dabo, et de Thierp  
Stengel, fille majeure, du defunt Pierre Stengel, et de Marie  
Marie bürger, deffy habitans de ce lieu. Les actes preliminaires  
font extraire des Registres de publications de mariage de cette  
commune sous la date du vingt quatre sursey, et affiche aux  
termes de la Loi, l'acte de naissance dudit Joseph Zimmerman  
en date du trent July, mil sept cent soixante, et celui de  
ladite Thierp Stengel, en ne pouvant pas l'avoir parmyque  
Elle est née dans la commune d'Ermenthal, Département  
du bas Rhin, les Registres font perdue depuis la Revolution  
Elle est ayé de vingt quatre ans, il a été donné lecture des dits  
actes et pieces, par moi officier public aux termes de la Loi. les  
dits Epoux étant presens, ont déclaré se prendre l'un et  
l'autre mutuellement en mariage et pour Epoux, En  
presence d'Antoine Zimmerman le pere, ayé de cinquante un  
ans, de George bürger, ayé de cinquante deux ans, de Jacques  
Reinelt ayé de trente ans, et de Jean Jacques Wendling  
ayé de cinquante deux ans, tous habitans de cette commune  
Après quoy moi Jeyne Schott maire de cette commune de  
Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil ai  
prononcé qu'aux termes de la Loi les dits Epoux sont uniz en mariage  
et ont les dits témoins ensemble ledit Epoux signés avec moi, le  
present acte, ladite Epouse sous marque faite de savoir l'ere, le dit  
jour moi et au

Joseph Zimmerman  
Thierp Stengel  
Joseph Zimmerman  
Jacques Wendling

Joseph Theodor  
Freijermuth,  
et  
M<sup>lle</sup> Elisabeth  
Appredrise

Mairie de Dabo.

Arrondissement de Sarrebourg, Département de la Meurthe  
du vingt six Germinal an douze de la République Française.

4

Cette de Mariage de Joseph Theodor Freijermuth, Garçon Major  
et fils d'Antoine Freijermuth, et de Madolaine Schott, Conjoints  
National de cette Commune, âgé de vingt cinq ans, et de Marie  
Elisabeth Appredrise, fille des défunts Simon Appredrise, et Barbe  
Rolling, en leur vivante aussy Conjoints de cette Commune, âgée de trente  
quatre ans. Les actes préliminaires font extrait des Registres de publication  
de mariage de cette Commune, sous la date du seize sept mois de Germinal  
et affiché aux termes de la Loi, l'acte de naissance dudit Joseph Theodor  
Freijermuth, en date du dix trois mil sept cent soixante et dix neuf, et  
celuy de ladite Marie Elisabeth Appredrise, en date du quatre mars, mil sept  
cent soixante et dix, v. f. De tous lesquels acte, il a été donné lecture par  
moi officier public aux termes de la Loi. Lesdits Epoux étant présent, ont  
déclaré se prendre l'un l'autre mutuellement pour Epoux et en mariage. En  
présence d'Antoine Appredrise, le père de ladite Marie, âgé de trente ans  
de Joseph Meyer, l'aïeul dudit Freijermuth, âgé de cinquante huit ans,  
de Mathieu Weber, parent, âgé de quarante cinq ans, et de Jean Anstett  
aussy l'aïeul dudit Freijermuth, âgé de cinquante quatre ans, tous habitants  
de cette Commune. Après quoi moi Jacques Schott, Maire de cette  
Commune de Dabo, faisant l'opération publique de l'état civil, ai prononcé  
qu'aux termes de la Loi, ledits Epoux sont unis en mariage, et ont les  
dits témoins, Ensemble ledit Freijermuth sous signés avec moi excepté le dite  
Marie, et ledites témoins ont fait leurs Mariages ordinaires, sans le savoir  
de rien, lesdits jours, mois et an f. Protocollé par moi Marie Elisabeth  
Appredrise.

Signature  
de Jean J. Anstett.

Mairie de Dabo.

Jacques Spengler,  
Catherine Schwaller

Arrondissement communal de Sarrebourg, Département  
de la Meurthe, du vingt sept Germinal, an douze de la République Française.

5

Cette de Mariage de Jacques Spengler, Garçon Major, fils de  
Jacques Spengler, et d'Elisabeth Heijli, Conjoints de la Commune  
d'Engenthal et de Catherine Schwaller, Département du Bas Rhin, âgée de vingt sept  
ans, et de Catherine Schwaller, fille de Xavier Schwaller, et de Marguerite  
Kümmenau, Conjoints habitant alahaub, Section de cette dite Commune  
âgée de vingt ans. Les actes préliminaires font extrait des Registres  
de publication de mariage de cette Commune, et de celle d'Engenthal  
sous la date du seize sept mois, et affiché aux termes de la  
Loi, L'acte de naissance dudit Jacques Spengler, n'a pas pu être  
produit, à cause que les Registres se trouvent à Sarrebourg  
en Département, et on n'a pas pu le trouver, Celuy de ladite  
Catherine Schwaller, en date du onze janvier, mil sept cent quatre



vingt quatre V. J., de tous les quels actes, il a été donné lecture, trois par nos officiers publics aux termes de la Loi —  
 Lesdits Epoux étant présents ont déclaré se prendre mutuellement le serment de la dite mariée, agée de quarante quatre ans, de Jacques Spengler le pere dudit marié, agé de cinquante ans, de Jacques Spengler de la dite mariée, agé de cinquante ans, d'Antoine Berlier parent agé de quarante et quatre ans, et d'Antoine Blaisp Spengler, tous habitans de la haub, excepté ledit Dabo faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé lesdits termes de la Loi ledits Epoux sont unis en mariage, et ont ledit le marié ensembles ledit marié sous signés avec moi, et la dite mariée sous marquée faite de savoir de lire, le dit jour moi et au J.

Jacob Spengler <sup>marqué de</sup> Catherine Schwallen <sup>veuve de</sup> Joseph Schwallen  
 Mairie de Dabo.

Pierre Jacques Fuchs,  
 Anne Marie Diellenfchneider.

Arrondissement communal de Sandbaure,  
 Département de la Haute Saône, du quatre floreal  
 an douze de la République française.

6  
 acte de mariage de Pierre Jacques Fuchs, garçon majeur de cette commune  
 fils de Joseph Fuchs et d'Apollonie Ruffler, Colporteur de la forest, de  
 cette commune, agé de vingt cinq ans et d'Anne Marie Diellenfchneider  
 fille d'adefant François Diellenfchneider, en son vivant viturier de cette  
 commune et de Catherine Fabron, agé de vingt deux ans. Les actes  
 préliminaires sont extraits des registres de publication de mariage de cette  
 commune, sans ladate du vingt quatre Germinial dernier, et affichés aux termes  
 de la Loi. L'acte de naissance dudit Pierre Jacques Fuchs, d'adate du vingt  
 deux Juin, mil Sept Cent Soixante et dix huit, celui de la dite Anne Marie  
 Diellenfchneider d'adate du treute au Juilly, mil Sept Cent quatre vingt deux,  
 de tous lesquels actes il a été donné lecture, par nos officiers publics aux termes  
 de la Loi, lesdits Epoux étant présents ont déclaré se prendre l'un l'autre  
 mutuellement pour Epoux et en mariage, En présence de Joseph Fuchs  
 le pere dudit nouveau marié, agé de soixante un ans, d'Antoine Diellenfchneider  
 le pere de la nouvelle mariée, agé de vingt cinq ans, de Florent Diellenfchneider  
 Marechal, agé de trente six ans, et d'Antoine Rieunier, tourneur, agé de  
 trente six ans, les deux dernier habitans de cette commune de Dabo. Après quoi moi Jacques Schott  
 Maire de cette commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil  
 ai prononcé quaux termes de la Loi lesdits Epoux sont unis en mariage  
 et ont ledits le marié ensembles ledit Fuchs nouveau marié sous signés avec  
 moi, et la dite mariée sous marquée faite de savoir de lire, le dit  
 jour moi et au J. Joseph Fuchs <sup>Marqué de</sup> Anne Marie  
 Diellenfchneider

Joseph Fuchs  
 Florent Diellenfchneider  
 Antoine Rieunier  
 D. Diellenfchneider

François Joseph  
Schäffer et  
Claire Sachs.

260

Mairie de Dabo

21/5. 1804

Arroudissement Communal de Sarrebourg Département de la  
Meurthe du vingt et un prairial au Douze.

7

Acte de Mariage de François Joseph Schäffer Veuve de la D<sup>me</sup>  
Marie Elisabeth Kiemmanu âgé de vingt sept ans, Citoyen de la  
Commune de Dabo, et de Claire Sachs, fille légitime de  
Jean Sachs, et d'Odile Noie conjoints demeurant à Salsou. Arrêt  
Département de la Meurthe, âgé de vingt quatre ans, les  
Actes préliminaires sont les bails des Registres de publications du  
Mariage de cette Commune sous la date du quatorze presant mesis  
et de celui de ladite Commune de Salsou sous la même date  
et affichés aux termes de la Loi. L'acte de naissance dudit François  
Joseph Schäffer en date du treize février mil sept cent septante et sept  
L'acte de naissance de ladite Claire Sachs, n'ayant pu être produit au  
moment parce que les Registres se trouvent au Département de Sarrebourg  
et ou n'arrivent pas, les trois fitot, de tous lesquels acts, il a été donné  
Lecture par moi officier public aux termes de la Loi lesdits Epoux  
Etats, présents ont déclaré se prendre mutuellement l'un l'autre  
pour époux et au mariage, en présence d'Antoine Kiemmanu âgé  
de quarante ans, d'Antoine Messieurs âgé de vingt sept ans, d'Antoine  
Lambert le jeune, âgé de vingt sept ans, tous Citoyens ouvriers de la  
forêt de ladite Commune, et de Jean Jacques Wendling Secrétaire de la  
Mairie de cette Commune; Après quoi moi soupigné Jacques Schott  
Maire de la Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier  
public de l'état civil, ai prononcé qu'aux termes de la Loi, lesdits  
Epoux sont unis au mariage et ont lesdits témoins la famille lesdits Epoux  
soupignés, et souscarqués avec moi lesdits jours mois et an.

J. Schott

Marque  
de Claire  
Sachs.

Antoine Kiemmanu

Antoine Messieurs

Antoine Lambert

Mairie de Dabo

Antoine Schott  
et  
Marie Elisabeth Meyer.

Arroudissement Communal de Sarrebourg Département  
de la Meurthe du vingt et un prairial au Douze

Acte de Mariage d'Antoine Schott, garçon-majeur de  
Commune, fils légitime de Nicolas Schott, et de Magdelaine  
Appredriss. conjoints de cette Commune âgé de trente quatre  
ans, et de Marie Elisabeth Meyer, fille légitime de Joseph  
Meyer fils d'Antoine, et de Catherine Austelt, demeurant conjoints

De cette Commune, agé de vingt huit ans, les actes  
 préliminaires, sont extraits des Registres, de publication de mariage  
 de cette Commune pour la date du quatorze présent mois, et affiché aux  
 termes de la Loi vingt Septembre. L'acte de naissance dudit Antoine Schott en date du  
 Meyer en date du dix huit jullet mil sept cent septante. L'acte de naissance de Marie Elisabeth  
 lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public aux termes  
 de la Loi, ledits Epoux étant présents ont déclaré se prendre mutuellement  
 l'un l'autre pour Epoux et en mariage, en présence de Joseph Meyer fils  
 de cette Commune agé de cinquante huit ans, D'Antoine Meyer le cousin  
 de la future Epouse, demeurant Citoyen Charpentier de cette Commune  
 agé de cinquante quatre ans, de Jean Austelt, Citoyen ouvrier de la  
 forêt de cette Commune agé de cinquante quatre ans, et de Joseph  
 Austelt, Citoyen ouvrier de la forêt de cette Commune agé de quarante  
 sept ans, après quoi moi, Soussigné Jacques Schott Maire de la Commune  
 prononcé qu'aux termes de la Loi, ledits Epoux sont unis, en mariage  
 et ont ledits témoins, ensemble ledits Epoux soussignés, et soussignés,  
 avec moi ledits jour mois et an.

Joseph Austelt  
 Signature  
 Jacques Schott  
 + de Marie Elisabeth Meyer

Martin Reuo  
 et  
 Marie Elisabeth  
 Jäger.

Mairie de Dabo.  
 Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la  
 Meurthe. Du traité prairial au Douze.

Acte de mariage de Martin Reuo, fils de la défunte  
 Madelaine Tripel, agé de trente et un ans, habitant de cette  
 Commune, et de Marie Elisabeth Jäger, fille légitime de défunt  
 Joseph Jäger, et d'Anne Claire Balai, habitant de cette Commune  
 agé de vingt deux ans, Les actes préliminaires sont les extraits des Registres  
 de publications de mariage de cette Commune pour la date du vingt  
 prairial présent mois, et affiché aux termes de la Loi. L'acte de  
 naissance dudit Martin Reuo, en date du trois may mil sept cent  
 septante et un, L'acte de naissance de Marie Elisabeth Jäger en date  
 du huit Décembre mil sept cent quatre vingt deux. De tous lesquels  
 actes il a été donné lecture par moi officier public aux termes de la  
 Loi, ledits Epoux étant présents ont déclaré se prendre mutuellement  
 l'un l'autre pour Epoux et en mariage, en présence de Théodore Schott  
 agé de quarante sept ans, Voiturier de cette Commune, de Joseph Fritsch  
 arbergiste de cette Commune agé de cinquante ans, de Joseph Fassel  
 Cordonnier de cette Commune agé de cinquante huit ans, et de Jacques  
 Scher de même Cordonnier de cette Commune, agé de vingt ans.

ans, tous habitans de cette Commune, Apres quoi moi Soussigné  
 Jacques Schott, Maire de la Commune de Dabo faisant les fonctions  
 D'officier public de L'état civil ai prononcé qu'aux termes de la  
 Loi, lesdits Epoux sont unis en mariage et ont lesdits témoins  
 lesdits Epoux soussignés et soussignées avec moi lesdits jours  
 et au: / . (X de Martin Steuer) (X de Marie Elisabeth) / 1848

J. Schölicher Maire de Dabo

Antoine Berlier et Thérèse Schwaller.

10

Arrondissement Communal de Sarrebourg  
 Département de la Meurthe. Du Cinq thermidor au Douze

Cette de Mariage D'Antoine Berlier, Veu de la Defunte gendre  
 Schwaller, age de quarante quatre ans, habitant de cette Commune  
 et de Thérèse Schwaller, fille Legitime de Joseph Schwaller et de  
 Schreiber Conjoints de la houbé, agee de vingt huit ans, Lesdits  
 preliminaires sont Extraits des Registres de publications de mariage  
 de cette Commune, sous la date du treize messidor dernier et  
 affiché aux termes de la Loi.acte de Naissance dudit Berlier en  
 date du six Janvier, mil sept cent soixante, acte de Naissance de  
 dite Thérèse Schwaller en date. du six novembre, mil sept cent  
 soixante quinze, de tous lesquels acts, il a été donné lecture par  
 moi officier public de L'état civil aux termes de la Loi, Lesdits  
 Epoux et au presens ont déclaré se prendre mutuellement l'un  
 l'autre pour Epoux et en mariage, en presence de  
 Antoine Kimmace age de quarante ans, de Joseph Schwaller  
 age de soixante ans, de Francois Joseph Schwaller, age de vingt  
 sept ans, et de Joseph Gittiere le fils, age de vingt huit ans, tous  
 Citoyens ouvrier de la forest de cette Commune. Apres quoi  
 Soussigné Jacques Schott, Maire de la Commune de Dabo, faisant  
 les fonctions D'officier public de L'état civil ai prononcé qu'aux  
 termes de la Loi Lesdits Epoux sont unis en mariage et ont  
 lesdits témoins avec les Epoux signés avec moi lesdits jours  
 et au: / .

Antoine Berlier  
 Thérèse Schwaller  
 Joseph Gittiere  
 Joseph Schwaller  
 (X de Joseph Schwaller)

Louis Jögel  
 et  
 Cécile Schott.

11

Mairie de Dabo  
 Arrondissement Communal de Sarrebourg  
 Département de la Meurthe. Du Treize  
 messidor au Douze. acte de Mariage

De Louis Jögel, Citoyen Regard de la section  
 Schäfferhoff, Commune de Dabo, fils du Defunt Michel  
 Jögel et Marie Deschora, agé de vingt deux ans et D'Odile  
 Schott, fille legitime du Defunt Antoine Schott, et D'Anne  
 Marie Naum, habitante du dit lieu de Schäfferhoff  
 agée de vingt ans; Les acts preliminaires sont extraits  
 des Registres de publication de Mariage de cette Commune  
 sous la date du vingt fructidor an Douze, et affiche aux  
 tenas de la Loi; L'acte de Naissance du dit Jögel en date  
 du quatorze Janvier l'an mil sept cent, quatre vingt deux  
 L'acte de Naissance de ladite Odile Schott en date du  
 quinze may mil sept cent quatre vingt quatre. Tous les quels acts il a été  
 Donnée Lecture par moi officier public de Letat civil aux  
 tenes de la Loi lesdits Jögel et ont presents ont Declaré  
 se prendre mutuellement l'un l'autre pour Jögel et en  
 mariage; en presene de Martin Naum, Citoyen Voiturier  
 du dit Schäfferhoff, agé de cinquante deux ans, de Jean Dilleuschaider,  
 Regard de cette Commune, agé de trente cinq ans de  
 Joseph Meyer fils d'Antoine charpentier de cette Commune agé  
 de cinquante six ans, et de Jacques Kern, Citoyen Journalier  
 de cette Commune, agé de cinquante six ans, apres quoy moi  
 Soussigné Maire de la Commune de Dabo, faisant les fonctions  
 d'officier public de Letat civil ai prononcé qu'aux termes de  
 la Loi lesdits Jögel sont unis en mariage, et ont lesdits  
 temoins, l'assemble lesdits Jögel avec moi lesdits Jögel  
 moi et aa. / Dit a six heures

M. Naum  
 J. Dilleuschaider  
 J. Meyer  
 J. Kern  
 Odile Schott  
 Louis Jögel



Tableau Alphabetique des acts  
Contenus au present Registre.  
an XII.

Noms des Familles.

prisons.

Berlier	Antoine et Therese Schwaller	3
Steuere	Antoine et Therese Mattite	1
Freyermuth	Joseph theodor et M <sup>lle</sup> Elisabetha rudi	1
Sachs	Pierre Jacques et Anne M <sup>lle</sup> Dille Schmitz	2
Sögel	Louis et Odile Schott	4
Huber	Nicolas et Madeleine Joder	1
Neno	Martin et Marie Elisabeth Jager.	2
Schott	Antoine et M <sup>lle</sup> Elisabetha Meyer	2
Schaffner	Joseph et Claire Sachs	2
Spengler	Jacques et Catherine Schwaller	2
Schott	Felix Jacques et Catherine Messing	1
Zimmerman	Joseph et Therese Heugel	1.

Certifié véritable par Nous  
Maire de la Commune de Dabo  
le deuxieme jour au 13<sup>e</sup>.



*Remy*

LE présent Registre contenant *515* feuillets destiné à inscrire pendant l'an treize, les actes de *Mariages* de la Commune de *Dabo* a été cote et paraphé, par premier et dernier, par nous Président du Tribunal civil de première instance séant à Sarrebourg, département de la Meurthe.

Ce jour d'hui cinquième jour complémentaire an douze de la République française.

*Sous le sceau de la présidence*  
*Thomas Juge.*

Mairie de Dabo.

*Pierre Kurtz et Marianne Schreiber.*

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe. Du Douze Vendémiaire an treize. Acte de Mariage de Pierre Kurtz, garçon majeur de cette Commune, fils des D<sup>eu</sup>x George Kurtz et Marianne Geiger en leur vivants conjoints et habitants de la section Schäfferhoff, âgé de vingt deux ans et de Marianne Schreiber, fille majeure des D<sup>eu</sup>x Barthelemi Schreiber et de Marianne Jauer, habitants dudit lieu, âgé de vingt huit ans. Les Actes préliminaires sont extraits des Registres des actes de publications de mariages de cette Commune, sous la Date du premier Vendémiaire an treize. Et affiché aux termes de la Loi, L'acte de Naissance dudit Pierre Kurtz en Date du huit Janvier mil sept cent quatre vingt deux, celui de l'adite Marianne Schreiber n'a pas pu être trouvé à cause de ce que les Registres des actes de Naissance de la Commune de Beyersberg ont été égarés, lieu de sa naissance de tous les quels actes il a été donné Lecture par moi officier public de l'état civil aux termes de la Loi, lesdits deux étant présents ont déclaré se prendre l'un l'autre mutuellement pour l'un et le mariage, en présence de Jean Jauer, L'oncle de l'adite Marianne Schreiber âgé de cinquante quatre ans ouvrier en boisserie du dit Schäfferhoff de Jean George Nibel, Maréchal ferrant dudit lieu âgé de quarante huit ans, de Joseph Fröhlicher aubergiste de cette Commune âgé de cinquante ans et de Joseph Meyer, fils de Pierre ouvrier de la forêt de cette Commune âgé de cinquante ans, Après quoi acci Jacques Kott Maire de la Commune de Dabo faisant les fonctions d'officier public de l'état civil ai prononcé qu'aux termes de la Loi, lesdits deux sont unis en mariage, Et ont lesdits témoins ensemble les deux signés avec moi lesdits pour moi et au.

*Joseph Jauer*  
*Joseph Fröhlicher*  
*Morvan Bonibor*  
*Joseph Nibel*  
*Joseph Meyer*  
*Gotte*

François  
Antoine  
Christophe  
et  
Marie Catherine  
Linguebsett.

2

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe, du  
 Vendémiaire an treize; Acte de mariage de François Antoine Christophe, fils  
 majeur du défunt Pierre Christophe Lévieux, et de Catherine Hamm vivante  
 âgé de vingt <sup>sept</sup> ans, né en cette Commune, Département de la Meurthe le treize Jansier  
 mil sept cent septante sept, voiturier de profession demeurant en cette Commune  
 et Département. et de Marie Catherine Linguebsett, fille mineure de Martin Linguebsett  
 A Dame Marie Oberle vivante, conjoints de cette Commune, âgée de vingt ans née en  
 cette Commune et Département, le vingt trois aoust mil sept cent quatre vingt quatre  
 demeurant en cette même Commune, et Département; Les actes préliminaires  
 sont extraits des registres des actes de publications de mariages de cette Commune  
 sous la date du dix Vendémiaire an treize, et affiché aux termes de la loi. Les  
 de consentement desdits Martin Linguebsett et Anne Marie Oberle en date du dix  
 Vendémiaire an treize, celui de la veuve Pierre Christophe Lévieux de même date  
 l'acte de naissance dudit Christophe en date du treize Jansier mil sept cent  
 septante sept, celui de Marie Catherine Linguebsett, en date du vingt trois  
 aoust, mil sept cent quatre vingt quatre, le tout en forme. de tous lesquels actes  
 il a été donné lecture par moi officier public aux termes de la loi. lesdits époux  
 et autres présents ont déclaré se prendre, l'un l'autre mutuellement pour époux  
 et en mariage, la présence de Jacques Christoph, adjoint de cette Commune  
 le frère dudit Christophe âgé de quarante deux ans; de Blaise Dieulouart  
 charou de cette Commune, âgé de vingt quatre ans. de Henri Christophe  
 de même le frère du marié âgé de vingt cinq ans, voiturier de cette  
 Commune, de Jean Appredresse de même voiturier de cette Commune  
 âgé de quarante cinq ans. après qu' moi Jacques Schott Maire de la  
 Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil  
 ai prononcé qu'en nom de la loi lesdits époux sont unis en mariage, et ont les  
 dits témoins ensemble lesdits époux comme auprès Martin Linguebsett  
 Anne Marie Oberle, Catherine Hamm, Catherine Linguebsett sous main  
 faite de savoir écrire et les témoins signés avec moi les dits jour mois et  
 an ci.

Joseph Dinala fusidre  
 Joseph Vogel  
 Mairie de Dabo.

Marque  
de  
Catherine  
Hamm.

Marque  
de  
Catherine  
Linguebsett.

Marque  
de  
Martin  
Linguebsett.

Marque  
de  
Anne Marie  
Oberle.

Antoine Schmitt  
et Catherine  
Holtzmann.

3

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe, du dix  
 Acte de mariage d'Antoine Schmitt, fils majeur du défunt Nicolas Schmitt, et d'Anne Marie  
 vivante, conjoints de cette Commune, âgé de trente deux ans, né en cette Commune  
 Département de la Meurthe, le dix sept Jansier mil sept cent septante deux, regard de  
 profession demeurant en cette Commune et Département, et de Catherine Holtzmann  
 fille majeure des défunts Joseph Holtzmann, et Elisabeth Hugenotler, en leur vivant  
 conjoints à Mollkirch, arrondissement de Bar, Département du Bas Rhin, née en la dite

Commune de Mol Kirch, même Arrondissement et Département, le Deux  
 Sept Mars mil sept cent Septante huit. Demeurant en la dite Commune, Arrondissement et Département  
 agé de vingt six ans Les actes préliminaires font Extraits des Registres des actes de publications  
 de Mariages de cette Commune en date du vingt Vendémiaire au treize de celui de la dite  
 Commune de Mol Kirch, en date du vingt neuf Vendémiaire au treize de celui de la dite  
 aux termes de la Loi. L'acte de naissance dudit Antoine Schmidt en date du dix neuf  
 Janvier mil sept cent, Septante deux L'acte de naissance de la dite Catherine  
 Holtzmann, en date du Sept Mars, mil sept cent Septante huit le tout en  
 civil aux termes de la Loi. Lesdits Epoux étant présents ont déclaré se prendre  
 mutuellement l'un l'autre, pour Epoux et en mariage. En présence de  
 Jean Pierre Schott, le beau père dudit Schmidt, ouvrier en Boissierie  
 de cette Commune, agé de quatre sept ans, de Pierre Kübler  
 Voiturier de cette Commune, agé de quatre six ans, de Joseph  
 Diellen Schneider, tailleur d'habit de cette Commune agé de cinquante  
 ans. de Blaise Diellen Schneider charbon de cette Commune agé de  
 vingt quatre ans. Après quoi moi soupigné Maire de la Commune  
 de Dabo, faisant les fonctions d'officiers publics de l'état civil, ai  
 prononcé qu'au nom de la loi, lesdits Epoux sont unis en mariage  
 et ont lesdits témoins signés avec moi excepté lesdits Epoux qui ont  
 souscrits faute de savoir écrire, lesdits jour mois et an. )

marque + souscrits par Joseph Diellen Schneider et Pierre Kübler  
 de Catherine Holtzmann Joseph Diellen Schneider Guinteri  
 Blaise Diellen Schneider Schmitt  
 Mairie de Dabo.

François Freyermat  
 et Marie Madeleine  
 Schott.

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe.  
 Dix six primaire au treize. Acte de Mariage de François Freyermat  
 veuf de la Deffunte Thérèse Kupper, de cette Commune, agé de quarante et un ans  
 fils des Deffunts Jean Freyermat, et Susanne Kieuenou en leur vivants  
 Conjoints à la section haute, Commune de Dabo, Journalier de cette Commune  
 Demeurant au Last bach, Commune de Dabo, né à abrenwillers le huit  
 Juin, mil sept cent Soixante quatre et de Marie Madeleine Schott, fille majeure  
 de Jean Adam Schott, et de Elisabeth Schott, Décédée, en leur  
 vivants Conjoints demeurants en la Commune de Bürkwalt, Arrondissement  
 Communal de Laverne, Département du Bas Rhin, agé de vingt sept  
 ans, née à Bürkwalt, Arrondissement de Laverne Département du  
 Bas Rhin, le vingt Sept Décembre mil sept cent Septante sept. Cultivatrice  
 Journalière Demeurante au dit Bürkwalt; Les actes préliminaires  
 font Extraits des Registres des actes de publications de mariage de  
 cette Commune, sous la date du vingt Sept Brumaire au treize

de celui de la <sup>270</sup> Commune de Bärkswatt sous la même date et au  
 tout affiché aux termes de la Loi, L'acte de naissance dudit fran-  
 coyermuth, en date du huit juin mil sept cent soixante quatre L'acte de naissance  
 de la dite Marie Madeleine Ehrhart, en date du vingt sept Decembre  
 L'an mil sept cent septante sept. Tout en forme et sous lesquels  
 il a été donné Lecture par moi officier public aux termes de la Loi.  
 Lesdits Epoux étants présents ont déclaré se prendre l'un l'autre  
 mutuellement pour Epoux et en mariage, en présence de philippe  
 kupper, le beau père dudit frayermuth, Journalier demeurant ala  
 Section Lastbach, Commune de Dabo, agé de trente huit ans, de  
 André Bähr de même Journalier audit Lastbach, agé de vingt sept  
 ans, de Nicola Kiemman, Journalier ala Section bellert cousin  
 Germain dudit francois frayermuth, agé de vingt sept ans, de Mathis  
 Brandmeyer, le voisin dudit frayermuth demeurant aussi audit Lastbach  
 agé de quarante six ans. Cettis a leur audit lieu; après quoi moi sous  
 signé Ignace Christoph, Maire de la Commune de Dabo, faisant les fonctions  
 d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la Loi lesdits Epoux  
 sont unis en mariage et ont lesdits témoins savoir philippe kupper, Nicola  
 Kiemman et francois frayermuth signés avec moi, et Mathis Brandmeyer  
 André Bähr Jean Adam Ehrhart le père de la nouvelle mariée et Marie  
 Madeleine Ehrhart Nouvelle mariée ont fait leurs marques ordinairement  
 de savoir écrire lesdits jour mois et an.

francois frayermuth

Marque  
 de Marie  
 Madeleine  
 Ehrhart.

Marque de  
 Jean Adam Ehrhart

André Bähr

Marque  
 de Mathis  
 Brandmeyer

Ignace Christoph  
 Maire

Mairie de Dabo.

Joseph Gueys  
 et Marie  
 Odile George.

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe  
 Du vingt trois nivose au treize. Acte de Mariage de Joseph Gueys  
 Manœuvre de cette Commune, veuf de Richard Vogel agé de quarante  
 six ans, et de Marie Odile George, fille majeure des Defunts  
 Denis George, vivant Cordonnier et de Marguerithe Lert, conjoints de la  
 Commune d'Abrechwiller, arrondissement de Sarrebourg, Département de la  
 Meurthe, agée de quarante cinq ans; Les actes préliminaires sont  
 Extraits des Registres des publications de mariage de cette Commune, sous la  
 Date du neuf nivose au treize, et de celui des publications de  
 mariage de la Commune d'Abrechwiller sous la Date du neuf nivose au treize

5



271  
 L'acte de naissance dudit Joseph Geuepe en date du <sup>trouvé</sup> second septembre  
 l'an mil sept cent cinquante neuf, celui de ladite Marie Odile George en date  
 du onze mars mil sept cent cinquante neuf de tous lesquels actes il a été  
 donné lecture par moi officier public de l'état civil aux termes de la loi  
 lesdits Epoux étant présents ont déclaré se prendre l'un l'autre mutuellement  
 pour Epoux et en mariage. ~~Le tout~~ sans qu'il y ait intervenu aucune  
 opposition. Et en présence de Bernard Zimmerman, Charbon de cette commune  
 de Dabo, âgé de quarante six ans. de Blaise Dilleuschnider, demeurant  
 de cette commune âgé de vingt quatre ans. de Henri Christophe, voiturier  
 de cette commune, âgé de vingt cinq ans. et de Joseph Weber, journalier  
 de cette commune, âgé de quarante ans. Les voisins et amis dudit Geuepe.  
 après quoi moi Soussigné Maire de la commune de Dabo, faisant les  
 fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la  
 Loi lesdits Epoux sont unis en mariage et ont lesdits témoins susdits  
 lesdits Epoux signés, avec moi lesdits pour moi et au.

Joseph Geuepe  
 Marie Odile George  
 Joseph Weber  
 Blaise Dilleuschnider  
 Bernard Zimmerman  
 Henri Christophe  
 Mairie de Dabo

Arrondissement communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe  
 Du treize au treize. Acte de mariage de François Schott  
 âgé de trente six ans, né en cette commune, arrondissement et département  
 Le vingt deux du mois d'avril, l'an mil sept cent soixante huit d'profession  
 de journalier, demeurant en cette commune, arrondissement et département  
 fils majeur des Deuants Jacques Schott et Barbe Freyermuth, en leur vivants  
 conjoints demeurants en cette commune; et de Marie Catherine Hilbert  
 âgée de trente six ans, née en cette commune, arrondissement et département  
 Le dix octobre, l'an mil sept cent soixante huit. Demeurante en cette  
 commune, arrondissement et département, fille majeure des Deuants  
 Joseph Hilbert et Catherine Beatz, en leur vivants conjoints et habitants  
 de cette commune, arrondissement et département; Les actes préliminaires  
 sont extraits, des registres des actes de publications de mariage de cette commune  
 sous la date du onze et vingt trois au treize. L'acte de naissance dudit  
 François Schott, en date du vingt deux du mois d'avril, l'an mil sept cent  
 soixante huit, l'acte de naissance de la dite Marie Catherine Hilbert  
 en date du dix octobre, l'an mil sept cent soixante huit. Le tout  
 affiché aux termes de la Loi; Et sans qu'il y ait intervenu aucune opposition  
 de tous lesquels actes, il a été donné lecture par moi officier public aux  
 termes de la Loi; Le tout en forme. lesdits Epoux étant présents ont  
 déclaré se prendre mutuellement l'un l'autre pour Epoux et en  
 mariage; En présence de Antoine Dilleuschnider, le voisin dudit  
 Schott, voiturier de cette commune, âgé de vingt six ans. de Théodor  
 Freyermuth, cousin germain dudit François Schott, le gard de cette commune  
 âgé de vingt six ans. de Antoine Appredenis, journalier de cette

François Schott et Marie Catherine Hilbert.

272  
Communi, agi de treute deux aus, Et de Antoine Auffelt, Voiturier  
de cette Commune, Parti dudit Schott, et parent avec ledit Schott au  
troisième Degré; après quoi moi Ignace Christoph, Maire de la  
Commune de Dabo, fais aut les fonctions Doffices public de l'état  
civil, ai prononcé que au Nom de la Loi lesdits deux sont unis,  
en mariage, et ont les dits témoins susdits lesdits deux signés  
avec moi lesdits jour mois et an.

*Ignace Christoph* Maire de Dabo  
*J. Schott* Collégier de Dabo  
*J. Schott* Collégier de Dabo  
*J. Schott* Collégier de Dabo  
*J. Schott* Collégier de Dabo  
*J. Schott* Collégier de Dabo

*J. Schott* Maire de Dabo

*J. Schott* Maire de Dabo

Mairie de Dabo.

Audrés  
Barth et  
Marianne  
Freyermuth

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe  
du Onze pluviôse au treize. Acte de Mariage Daudrés  
Barth, agi de treute quatre aus, né à Schœfferhoff Commune de  
Dabo, Département de la Meurthe, le vingt huit du mois de May  
l'an mil sept cent septante et un, profession de Menuisier, Demeurant  
audit Schœfferhoff Commune et Département, fils majeur de Florent  
Barth, et Cecile Heimer conjoints demeurants audit Schœfferhoff  
même Commune et Département, et de Marie Anne Freyermuth,  
agi de vingt neuf aus, née en cette Commune, arrondissement et  
Département, le Cinq du mois de Juillet l'an mil sept cent septante Cinq  
Demeurante en cette même Commune arrondissement et Département  
fille majeure de François Antoine Freyermuth, garde forestier  
Impérial résident au Kieberg, section de cette Commune, arrondissement  
et Département, et de Madelaine Schott, conjoints de cette Commune.  
Les actes préliminaires sont extraits des Registres de publications de mariages  
de cette Commune, sous ladate du treute nivôse et Sept pluviôse au treize  
L'acte de consentement, de François Antoine Freyermuth, et de  
Madelaine Schott préfets, sous ladate du Sept pluviôse au treize  
L'acte de consentement de Florent Barth et Cecile Heimer sous  
la même Date, L'extrait de naissance de Audrés Barth, ladate  
du vingt huit May, l'an mil sept cent septante et un, L'extrait de  
naissance de Marianne Freyermuth, ladate du Cinq Juillet  
l'an mil sept cent septante Cinq, et les publications affichées suivant la  
Loi sans qu'il y est Intervenu aucune opposition, L'ont en  
forme, et tous lesquels acts n'a été donné lecture par moi  
Officier public aux termes de la Loi, lesdits deux présents ont  
Déclaré se prendre en mariage, l'un l'autre mutuellement pour eux  
et en mariage, en présence de Theodore Freyermuth, le  
frere de la dite Marianne Freyermuth agi de vingt six  
aus, l'égard de cette Commune, de François Joseph Schwall

Le Beaufrère du dit audit, Barthe Journallier de cette Commune  
 âgé de vingt huit ans, de Bernard Barthe le preseduit audit,  
 Département de la Meurthe, agé de quarante ans. A Jacques Freymuth  
 qu'on moi soupigné Ignace Christophe Maire de la Commune  
 de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil a prononcé  
 qu'au nom de la loi lesdits deux sont unis en mariage et ont lesdits  
 témoins les parents, les deux et lesdits deux signés, et pas marqués,  
 avec moi faute de savoir écrire lesdits par mois et au :

André Barthe + Marque  
de Marianne  
Freymuth. Joseph Barthe  
 Joseph Anton Freymuth + Marque  
de Jacques Freymuth Joseph Barthe  
 Marie Schott X + Marque  
de Madelaine Joseph Barthe  
 Joseph Freymuth + Marque  
de Madelaine Joseph Barthe  
 Mairie de Dabo.

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la Meurthe  
 du vingt floral au treize. Acte de Mariage de Joseph Gillere agé de  
 trente et un ans, né en cette Commune, arrondissement et Département,  
 le vingt six Octobre l'an mil sept cent septante quatre, profession de  
 Manœuvre, demeurant en cette Commune, fils majeur de Joseph  
 Gillere Manœuvre demeurant en cette Commune, et de Catherine Ruffenac  
 conjoints et habitants demeurants en cette Commune, et de Marie Anne  
 Leber, Journalière demeurante en cette Commune, agé de vingt cinq  
 ans, née en cette Commune, arrondissement et Département, le six  
 du mois de Décembre l'an mil sept cent quatre vingt, fille majeure  
 des Deffunts Louis Leber, et Agnes Klein en leur vivants conjoints  
 et habitants demeurants en cette Commune, Lesdits préliminaires  
 sont extraits, des Registres des actes de publications de mariage  
 de cette Commune, sous la Date du huit et quinze du present  
 mois de floral, L'acte de naissance dudit Joseph Gillere  
 en Date du vingt six du mois d'octobre l'an mil sept cent  
 septante quatre, L'acte de naissance de la dite Marie Anne  
 Leber, en Date du six du mois de Décembre, l'an mil sept  
 cent quatre vingt. L'acte de consentement dudit Joseph Gillere  
 et Catherine Ruffenac en Date du neuf floral au treize  
 De tous lesquels acts il a été donné Lecture par moi officier

Voitiner  
 ott au  
 dela  
 état  
 uis  
 liques  
 ot  
 et  
 arthe  
 edes  
 une d  
 is des  
 Deman  
 florat  
 ffus  
 muth  
 et  
 Marianne  
 Leber.  
 8  
 arthe  
 edes  
 une d  
 is des  
 Deman  
 florat  
 ffus  
 muth  
 et  
 Marianne  
 Leber.  
 8  
 arthe  
 edes  
 une d  
 is des  
 Deman  
 florat  
 ffus  
 muth  
 et  
 Marianne  
 Leber.  
 8



publie de l'état civil aux termes de la loi Letout en forme  
 A/aus quil y ait intervenu aucune opposition au present mariage  
 Lesdits Epoux etant presents, ont declare, se prendre mutuellement  
 l'un l'autre pour Epoux et en Mariage en presence de Joseph  
 Lebrer, le frere de ladite Marianne Lebrer carrier de la forest  
 demourant en cette Commune, age de quarante et un ans, de Jean  
 Dielleuf Schneider, Negard demourant en cette Commune, age de  
 six ans. de Francois Naffene, L'onde del dit gittere journalier  
 demourant en cette Commune, age de quarante deux ans, et  
 de pierre Naffene, aussi L'onde dudit gittere carrier de  
 la forest demourant en cette Commune, age de quarante ans,  
 Apres quoi moi soussigne Ignace Christophe Maire de la  
 Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public  
 de l'etat civil ai prononce q'au nom de la Loi lesdits Epoux  
 sont unis en mariage et ont lesdits Epoux les parents de Joseph  
 gittere presents et lesdits temoins signés avec moi lesdits jour  
 mois et an / a l'instant de signer Catherine Naffene l'ainee  
 dudit Joseph gittere et Marianne Lebrer, Lespouses ont declare  
 ue l'avois l'ire ont apposes leurs marques ordinaires. /

Marque + de  
 Marianne Lebrer

Joseph gittere  
 freres inconnus

Joseph gittere  
 d'ont epouse

freres inconnus

Marque  
 de Catherine  
 Naffene +

Mairie de Dabo.

Jacques  
 Müller  
 et Marie  
 Claire Schreiber

9

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Departement de la  
 Meurthe. Duquing prairial au treize. Acte de Mariage  
 de Jacques Müller age de vingt sept ans, né en la Commune  
 de Hommert, arrondissement de Sarrebourg Departement de  
 la Meurthe. le quatorzieme jour du mois d'août, l'an  
 mil sept cent soixante dix huit, profession de Cloutier  
 demourant à la section houbie Commune de Dabo, fils  
 Major des defunts Jacques Müller et Odile Heimer en leur  
 vivant conjoints et habitants en ladite Commune de Hommert  
 et de Marie Claire Schreiber, age de vingt cinq ans, née

375

Cinq

cette Commune arrondissement et Département le onze  
du mois D'avril l'an mil sept cent quatre vingt fille Majune  
D'autoine febriles ouprie en idois demurant a ladite section  
boube, et de la Defunte Dame Marie Paul, demurante  
a ladite boube. Les acts preliminaires, sont les traits des Registres  
des acts de publications de Mariages de la Commune de Dabo  
pour la date du vingt deux floral et six prairial presente  
annee. L'acte de Naiss avec dudit Jacques Muller en date  
de quatorze jour du mois D'aoust l'an mil sept cent soixante et  
dix huit. L'acte de Naiss avec de la dite Marie Claire  
febriles, en date du onze du mois D'avril l'an mil  
sept cent quatre vingt. L'extract de D'eu, D'annee Marie  
Paul en date des trois Nivose presente annee, de tous  
lesquels acts il a été donne lecture par moi officier public  
de l'etat civil aux termes de la Loi le tout en forme  
et sans qu'il y ait intervenu aucune opposition au present  
Mariage Lesdits Epoux etant presents ont declare, se  
premierement mutuellement l'un l'autre pour Epoux et en  
Mariage en presence de autoine Steiner le cousin dudit  
Jacques Muller Jurualier de profession demurant en ladite Commune  
de homment, age de quarante huit ans, de Jacques febriles  
L'oncle de la dite Claire febriles garde forestier Imperial demurant  
a ladite boube, age de cinquante deux ans, de Jean pseud  
Cousin germain dudit Muller tisserand de profession demurant en  
ladite Commune de homment age de trente huit ans et  
de Bernard Jim merman charrou de profession habitant  
de cette Commune. age de quarante huit ans. apres  
quoi moi Soussigné Jgnave Christophe Maire de la  
Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public  
de l'etat civil ai prononcè qu'au Nom de la Loi lesdits

275

Cinq

celle commune arrondissement et Département le onze  
du mois d'avril l'an mil sept cent quatre vingt fille Majune  
Dautome scribes au mois de novembre a ladite justice  
soube, et de la depute Anne Marie Paul, demeurant  
a ladite soube. Les acts preliminaires, font les traits des Registres  
des acts de publications de Mariages de la Commune de Dabo  
sous la date du vingt deux floréal et six prairial prescrite  
année. L'acte de Naissance dudit Jacques Müller en date  
du quatorze jour du mois d'avril l'an mil sept cent soixante et  
dix huit. L'acte de Naissance de la dite Marie Claire  
scribes, en date du onze du mois d'avril l'an mil  
sept cent quatre vingt. L'extract de l'acte de Anne Marie  
Paul en date des trois nivose prescrite année, de tous  
lesquels acts il a été donne lecture par moi officier public  
de l'état civil aux termes de la Loi le tout en forme  
et sans qu'il y ait intervenu aucune opposition au prescrite  
Mariage Lesdits Epoux étant présents ont declare, se  
prendre mutuellement l'un l'autre pour Epoux et en  
Mariage en presence de Antoine Steiner le cousin dudit  
Jacques Müller journalier de profession demeurant en ladite Commune  
de Bonnet, agé de quarante huit ans, de Jacques scribes  
L'oncle de la dite Claire scribes garde forestier Imperial demeurant  
a ladite soube, agé de cinquante deux ans, de Jean Pfeud  
Cousin germain dudit Müller tipicraude de profession demeurant en  
ladite Commune de Bonnet agé de trente huit ans et  
de Bernard Jim merman charou de profession habitant  
de cette Commune. agé de quarante huit ans. après  
quoi moi Sousigné Ignace Christophe Maire de la  
Commune de Dabo, faisant les fonctions d'officier public  
de l'état civil ai prononcé qu'en Nom de la Loi lesdits

Jeux font unis en Mariage et ont lesdits Jeux autor  
seul & le pere de la Nouvelle épouse, et lesdits temoins  
signés avec moi l'écrite l'épouse qui a d'elare n'a voit  
l'usage. Deirine a apposé sa marque ordinaire lesdits  
Jeux mois et au : / Grand Millet

Jouissit l'écrite Jacob Jurbil  
antoni primate Josamne de fonnitt

Marque  
de  
Marie + Claire  
Schreibes

Christophe  
Grosfont Juenouen

Mairie de Dabo

Arrondissement Communal de Sarebourg. Departement de  
la Meurthe. Du quize Mepidor au treize. Acte de  
Mariage de Henri Christophe age de vingt six ans, né en cette  
Commune Arrondissement et Departement, le quatorzieme Jour du  
de Juillet l'an mil sept cent soixante dix neuf garçon v'oit arié de  
profession fils majeur du deffunt Pierre Christophe le vieux de  
souvent v'oit arié demourant en cette Commune, et de la vivante  
Catherine Wamm son épouse du vivant du dit Pierre Christophe  
de cette Commune, et de Francoise Catherine Ingellmann, agee de  
quize ans née en cette Commune Arrondissement et Departement le  
dix neuvieme Jour du mois de May l'an mil sept cent quatre vingt dix  
demourante en cette Commune Arrondissement et Departement, fille  
Mineure des Deffunts Augustin Ingelman, en son vivant maître Major  
demourant en cette Commune, et de Madelaine Appredorfs de leurs vivants  
Conjoints et Habitants demourants en cette Commune. Les Actes Preliminaires  
sont Extraits des Registres des Actes de publications de mariage sous la date du quatorze  
de quatre et onze Mepidor. L'acte de Naissance du dit Henri Christophe  
en date du quatorzieme Jour du mois de Juillet l'an mil sept cent  
soixante dix neuf. L'acte de Naissance de la dite Francoise Catherine  
Ingellmann, sous la date du dix neuvieme Jour du mois de May l'an mil sept cent  
quatre vingt dix. L'acte de consentement du conseil de famille de la  
dite Francoise Catherine Ingellmann en date du six prairial au treize  
L'extract mortuaire du deffunt Pierre Christophe le vieux en date du quatorze  
Mepidor au neuf de la Republique, L'extract mortuaire d'Augustin  
Ingellmann, en date du vingt neuf fructidor au dix de la Republique  
L'extract mortuaire de Madelaine Appredorfs en date du vingt trois  
prairial au trois de la Republique française. De tous les quels Actes  
a été bonne lecture par moi officier public de l'etat civil aux termes de la loi  
letout en forme, et sans qu'aucune opposition ait été formée contre le present  
Mariage, Lesdits Jeux etant presents ont de lare se prendi l'un l'autre  
Mutuellement pour Jeux et le Mariage, En presence de Francois Christophe  
Journalier demourant en cette Commune age de vingt huit ans, le frere du dit  
Henri Christophe, le futur Jeux, Daotone Christophe, garçon v'oit arié  
demourant en cette Commune age des vingt deux ans, supl le frere du dit  
Christophe, de Ignace Babes, l'ordonnier demourant en cette Commune age de

Henri  
Christophe  
et  
Francoise Catherine  
Ingellmann

10

277

Couple german de la dite francoise Ingellmann, et de Blaise Baffes, demeurant  
 Cordonnier demeurant en cette Commune, agé de sus, demome lousin  
 german de la dite francoise Ingellmann; après quoi moi soussigné Ignace christophe  
 Maire de la Commune de Dabo faisant les fonctions d'officier public de l'état civil  
 ai prononcé qu'au nom de la Loi sont unis en mariage et ont été dits époux  
 ensemble Catherine Bam la mère du nouveau marié et les dits témoins signés  
 avec moi excepté la mère du nouveau marié et la nouvelle épouse ont déclaré  
 n'avoir pas usage d'écrite ont apposés leurs marques ordinaires, les dits jour mois  
 et an: / Marque **+** de Catherine Bam. Dubois Joseph / Dubois Joseph  
 Marque **+** de francoise Catherine / Zimm Joseph  
 Ingellmann / Ignace christophe

L'Officier Public Maire de Dabo.

Arrondissement Communal de Sarrebourg, Département de la  
 Meurthe du dix huit fructidor, autreiz. Acte de Mariage  
 de Jean Antoine Gittière, Bucheron demeurant en cette Commune  
 agé de vingt deux ans, né en cette Commune, arrondissement  
 A Département, le vingt Décembre, l'an mil sept cent quatre  
 vingt trois, fils majeur de Joseph Gittière Bucheron, et Catherine  
 Ruffeac, conjoints et habitants demeurants en cette Commune.  
 A Marie Anne Nicolas agée de vingt quatre ans, née en  
 la ville de Strasbourg, <sup>même</sup> arrondissement A Département du Bas Rhin,  
 le Douze Décembre, l'an mil sept cent quatre vingt Demeurante  
 en cette Commune, arrondissement A Département, fille majeure  
 de Jean pierre Nicolas, Manœuvre, et de Marie Anne Linquembell  
 conjoints et habitants demeurants en cette Commune. Les acts  
 préliminaires, sont extraits des Registres des acts de publication de  
 mariage de la Commune de Dabo, sous la date du sept et quatorze  
 du present mois de fructidor, l'acte de naissance dudit Jean  
 Antoine Gittière, en date du vingt Décembre, l'an mil sept cent  
 quatre vingt trois, l'acte de naissance de ladite Marie Anne  
 Nicolas, sous la date du Douze Décembre l'an mil sept cent  
 quatre vingt, de tous lesquels acts, il a été donné lecture par  
 moi officier public de l'état civil aux termes, de la Loi, et tout en  
 forme, et sans qu'aucune opposition ait été formée contre le present  
 mariage. Lesdits époux étant présents ont déclaré, se prendre  
 l'un l'autre mutuellement pour époux et en mariage, en presence  
 de Joseph Lehres, Marchand de bois demeurant en cette Commune  
 agé de quarante et un ans, le beau frère dudit Jean Antoine Gittière  
 de Joseph Gittière fils, le frère du nouveau époux Bucheron  
 demeurant en cette Commune, agé de trente et un ans,  
 de Bernard Zimm mermau, charrou demeurant en cette Commune  
 agé de quarante six ans, et de Jean Jacques Weudling greffier  
 de la Mairie de cette Commune, agé de vingt trois ans.  
 après, quoi moi soussigné Ignace christophe Maire de la Commune  
 de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil  
 ai prononcé qu'au nom de la Loi Lesdits époux sont unis en

Jean Antoine  
 Gittière et  
 Marie Anne  
 Nicolas.

11

en mariage et ont lesdits baux lufemble lesdits temoins, et prest  
gillie geau pierre Nicolas signé avec nous, et Marie anne  
Linquenheld et Catherine Nuffenae sous marques faute de  
savoir écrire ont sous marqué faute de savoir lire ont  
apposés leurs marques ordinaire, lesdits pour mois et au ./.  
jean pierre nicolas  
jean gillier  
ana maria nicolas

marque de  
marie + anne Linquenheld

marque de  
Catherine + Nuffenae.

Joséph Gillier  
Christophe  
L'abbé  
Grosjean  
J. J. G. Gillier  
W. H. G.  
Tableau Alphabétique des actes contenues au présent registre  
Ann XIII

Noms.

Prénoms.

Barthe	Audré	et M <sup>e</sup> anne Freymuth.	3.
christophe	françois	et Catherine Linquenheld.	1.
christophe	henry.	et françoise Ingellmann.	2.
freymuth	françois	et M <sup>e</sup> madelaine Lhart	2.
geuss	Joseph	et M <sup>e</sup> odile George	2.
gillie	Joseph	et anne Marie Lemes.	4.
gillie	jeau,	et anne Marie Nicolas	6.
Kurtz	pierre et	M <sup>e</sup> anne schreiber	1.
Müller	Jaques et	M <sup>e</sup> Claire schreiber	4.
Schmitt	Antoine,	et Catherine Rothmann	2.
Schott	françois,	et Catherine Willert	3.

Le présent Registre a été clos et arrêté par nous  
Maire de la commune de S. abo ce jourd'uy dix  
septième au quatorze ./.  
Christophe  
Maire



LE PRÉSENT REGISTRE contenant quatre feuillets, destiné à inscrire la Table décennale des Actes de *Mariages* de la Commune de *Dabo* depuis l'époque de l'exécution de la Loi du 20 décembre 1792, jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an XI, a été coté et paraphé, par le Sous-Préfet de l'Arrondissement communal de Sarrebourg, le cinquième jour complémentaire an DIX de la République Française.

Departement  
de la Meurthe

*C. Diller*

Arrondissement  
de Sarrebourg,

Noms et prénoms  
des Mariés,

Dattes  
des actes

Commune de  
Dabo.

Table de Mariage

*M.*  
**A** *Abba* ) Valentin, a Marie  
Charlotte End,

<i>Austelt</i> ) Joseph, a Marguerithe Schott,	12 Divorsé
<i>Austelt</i> ) Jean, a Catherine Reibel,	30 flor. an 3.
<i>Austelt</i> ) Simon, a Crescentie Schott	29 Divorsé
<i>Austelt</i> Joseph, a Marie Anne Ehsart,	2 pleuv. an 5
<i>Austelt</i> ) Francois, a M. Anne Mespang,	20 j. an 9,
<i>Baltzer</i> Jean, a M. Anne Meyer,	30 fruit. an 7,
<i>Blumenfeld</i> ) Henry, a Claire Klee	20 fr. an 2.
<i>Braun</i> ) Michel, a Anne M. Mosser,	5. Comp. an 5
<i>Bentz</i> ) Michel, a Anne Marie Reno,	10 pleuv. an 6
<i>Bentz</i> ) Florent, a Therese Sambur,	29 mes. an 6
<i>Burger</i> ) Pierre, a M. Lise Huber,	10 pleuv. an 7
<i>Bähr</i> ) André, a Barbe Dep,	20 j. an 7
<i>Bentz</i> ) Stienne, a Marie Anne Oberle,	10 j. an 7
<i>Bentz</i> ) Blaise, a Therese Sarate,	20 vend. an 9
<i>Bentz</i> ) Blaise, a Therese Sarate,	30 Brum. an 7

*C.*

<i>Christoph</i> ) Xavier, a M. Anne Weber,	13 vend. an 2
<i>Christoph</i> ) Louis, a Agathe Huber,	4 prim. an 4
<i>Christoph</i> ) Antoine, a Catherine Wiest	10 mes. an 5.
<i>Christoph</i> ) Joseph, a Catherine Bentz	10 pleuv. an 7

*D.*

<i>Diellenschneider</i> ) Jean, a M. Anne Weber,	6. 1792.
<i>Diellenschneider</i> ) Pierre, a Anne	

Suivent les  
Noms et prénoms des Mariés

Dattes des  
Actes

Doreberger Joseph, à Hélène Saar,	16 ther. an 7
Diellenschneider Florent, à Barbe Diellenschneider,	20 pluv. an 7
Dibo Baltzer, à Marie Madelaine Walther,	12 flor. an 7
Diellenschneider Morbert ant. à Cath. appolome Lettger,	30 pluv. an 7
D	
Engelman Augustin, à Elisabethe Aufstett,	13 floral an 7
Erb Christian, à Catherine Bähr,	20 fruit. an 7
F	
Freijermuth François, à Therese Buser,	3 <sup>me</sup> an 1792
Fremwiler Antoine, à François Appenaiser,	30 niv. an 7
Feder Anton, à Marie Anne Fay,	20 pluv. an 7
Frisch Blaise, à Therese Litter,	20 fruit. an 7
Feder Joseph, à Therese Simon,	30 ger. an 7
Feder George, à Catherine Fay,	10 flor. an 7
Fuss Baltzer, à Catherine Schott,	X plac. an 7
Freijermuth André, à Catherine Ehrhart,	30 pluv. an 7
G	
Gallar Baltzer, à Anne M. Aufstett,	13 vent. an 7
Gasser Michel, à Marie Ruffenach,	30 vend. an 7
Gröbly Antoine, à Catherine Lehrer,	10 mess. an 7
Gran Michel, à Odille Walter,	8 <sup>e</sup> an 7
Gasser Jean Adam, à Catherine Weber,	X vend. an 7
H	
Heim David, à Madelaine Dagh,	9 <sup>e</sup> an 1792
J	
Jungman Bernard, à Marguerithe Schmitt,	8 avril 1793
Jungman Frederic, à Catherine Geschwind,	30 vend. an 7
Jungman Caspar, à Christine Lorentz,	X vent. an 7
K	
Kümenacker Nicolas, à Marguerithe Weber,	22 <sup>e</sup> an 1792
Kuhn Antoine, à Richarde Jungman,	23 <sup>e</sup> an 1792
Krieg Joseph, à M. Anne Erb,	25 niv. an 7
Kübler Pierre, à Rosalie Buser,	4 prair. an 3
Kümenau Nicolas, à M. Anne Kümenau,	2 mess. an 3
Kläin Jean, à Catherine Kümenau,	18 jil
Kümenau Antoine, à M. Anne Schwaller,	30 brum. an 4





287



Duy.

Prénoms des Mariés

Dates des Actes.

Kümenau.) Andres, à Therese Schmitt	30 fruct. an 4
Kümenau.) Xavier, à Catherine Kümenau,	29 fruct. an 4
Kurtz.) Ehrhart, à M <sup>lle</sup> Catherine Nögel	20 vend <sup>ém</sup> an 7
Kobi.) Joseph, à Christine Weber,	10 pluv. an 8
Kümenau.) Florent, à Thérèse Dornberger	10 vend <sup>ém</sup> an 9
Kurtz.) George, à Catherine Freyermuth	10 pluv. an 7
<b>L.</b>	
Lehrer.) Joseph, à Anne M. Ruffenach	4 avril 1792
Lehrer.) George, à Catherine Meissner,	15 <sup>8</sup> idem
Lambur.) Antoine, à M <sup>lle</sup> Anne Kümenau	10 frim. an 7
Lambur.) Bernard, à M <sup>lle</sup> Barbe Weber,	30 flor. an 9
<b>M.</b>	
Mespang.) George, à Richard Bernauer	10 vent. an 8
Meissner.) Antoine, à Catherine Kümenau.	20 pluv. an 9
Matthi.) Etienne, à Catherine Reitzel	10 vent. 7
<b>O.</b>	
Oberle.) Michel, à Odile Schott,	30 niv. an 7
<b>P.</b>	
Pett.) Blaise, à M <sup>lle</sup> Anne Ruppen	13 mess. an 2
Prévot.) Michel, à M <sup>lle</sup> Anne Müller	11 ther. an 6
Petter.) Jacques, à Catherine Berisot,	10 vend <sup>ém</sup> an 9
<b>R.</b>	
Reimel.) Jacques, à Catherine Diellenschneider,	20 frim. an 2
Ruffenach.) François, à Caroline Ruffenach	idem
Riemen.) Antoine, à M <sup>lle</sup> Anne Diellenschneider	27 idem
Ruffenach.) Pierre, à Barbe Weber,	30 Brum. an 6
Ruffenach.) Antoine, à Catherine Schott	24 niv. 4
Reimbüchler.) Lorent, à Madelaine Hamer	29 frim. 5
Ruffenach.) Augustin, à M <sup>lle</sup> Anne Schott,	26 pluv. 6
Ruffenach.) Chretien, à Thérèse Jungmann,	2 mess. an 6
Ruffenach.) Fideric, à Thérèse Klein,	3 frim. an 6
Reno.) Martin, à Catherine Burger,	20 vend <sup>ém</sup> an 7

viuent les  
Vendit & prénouir des Mariés, Dattes des actes

R.	
Reitzel & Louis, à Marie Brüll	20 pluviôse an 8.
Reitzel & Hubert, à M <sup>lle</sup> Anne Schott	30 Id.
Ruffenach & Antoine, à M <sup>lle</sup> Anne Schmitt	10 Vend <sup>ém</sup> an 9.
Reibel & Bälzer, à Thérèse Lapp,	30 fruit. an 9.
Reibel & Joseph, à Catherine Kütz	30 fruit. an 9.
S. & Sch.	
Scherno & Antoine, à Odille Huber	8 Janv. 1793 lan 2.
Siffert & Jean, à Caroline Kütz,	14 Ventôse an 2.
Schott & Joseph, à Thérèse Zimmermann	8 Janv. 1793 lan 2.
Schott & Jean, à <sup>M<sup>lle</sup> Anne</sup> Berner,	7 prairial an 3.
Schönepf & Joseph, à Thérèse Dorant	26 Vend <sup>ém</sup> an 4.
Schott & Jacques, à Jeanne Petre,	23 Brum. an 4.
Schott & Ignace, à Elisabeth Weber	16 Vend <sup>ém</sup> an 4.
Schreiber & Nicolas, à Catherine Reitzel	3 Thermid. an 4.
Schäffer & Joseph, à Elisabeth Küneman	14 flo. an 5.
Schwaller & Hubert, à Marie Anne Küneman	18 pluviôse an 6.
Schlabach & Joseph, à Catherine Depp,	Idem,
Schott & Jean Pierre, à Marguerithe Schmitt	5 floreal an 6.
Schönepf & Joseph, à Richarde Vögle	22 fruit. an 6.
Schwaller & Joseph, à Marie Lise Barthe	30 pluviôse an 7.
X Schwaller & Louis, à Catherine Frey	20 pluviôse an 8.
Schwaller & François, à Marguerithe Küneman	10 Vend <sup>ém</sup> an 9.
Schimar & Antoine, à M <sup>lle</sup> Lise Lerch,	20 prairial an 9.
Schmitt & Ignace, à <sup>Catherine</sup> Thérèse Sarste	20 Mess. an 9.
Saur & Jacques, à Marie Lise Kütz	10 Ventôse an 9.
Schott, Simon & à Jeanne Odille Bernauer,	10 fleur. an 9.
Schott & Frédéric, à M <sup>lle</sup> Anne Thérèse Christoph	10 prairial an 9.

suivent les  
Noms, et prénoms des Dames des  
Maries, Océlor.

<b>L.</b>	
Prince) Antoine, à M. Cath. Dambser,	10 therm. an 6,
<b>H.</b>	
Uhlman) Michel, Barbe Oberle, —	30 prair. an 7.
<b>M.</b>	
Wintz) Michel, à Thoroée Zimmermann,	25 therm. an 4.
Weber) Jacques, à Madelaine Krumenacker,	13 ventos. an 2.
Weber) Florent, à Richarde Hekler, —	10 pluv. an 5.
Virginger) Matthieu, à Catherine Schreiber, —	2 primair. an 4.
Wintz) Ferdinand, à Thérèse Zimmermann	2 ventos. an 6.
Weber) Mathieu, à M. Anne Christoph,	26 pluvios. an 6.
Weber) Michel, à Catherine Appredise, —	10 prair. an 7.
Walther) Michel, à Christine Buchbötzer	30 germ. an 9.
Weber) Baltzer, à Odile Kurth, —	10 vent. an 9.
Weber) Florent, à Catherine Schwaller, —	20 prair. an 9.
Weber) Joseph, à Catherine Schott, —	30 therm. an 7.
<b>Z.</b>	
Zimmerman) Jacques, à Cath. Freijermuth,	10 ventos. an 2.
Zimmerman) Joseph, à Apollonie Christoph	20 nivos. an 7.

Certifié, et arrêté pour véritable,  
Par le sous-signé Maire de la  
Commune de Dabo le 26 Vendémiaire  
an 7 de la République

J. Schlicher

M. Wendling  
Secret. de la Mairie

119